

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 21 décembre 2023

**Rapporteur :
Monsieur Daniel LE BIGOT**

N° 41

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 28/12/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/12/2023 (accusé de réception du 28/12/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Piscine Aquacove

Avenant n°21 relatif à la modification des dispositions financières liées au financement de l'extension (clause de revoyure)

Le projet d'extension de la piscine Aquacove de Briec a été validé par le conseil communautaire du 16 juin 2022. En raison de surcoûts de 176 K€ HT sur les marchés de travaux, le délégataire sollicite une prise en charge de QBO, se basant sur la clause de revoyure prévue dans l'article 6 de l'avenant n°16 conclu en juin 2022.

1. Contexte

La piscine Aquacove de Briec est gérée en délégation de service public depuis 2010, pour une durée de 20 ans, soit jusqu'en mai 2032.

Par délibération en date du 16 juin 2022, le conseil communautaire a validé le projet d'extension du complexe aquatique, sur la base des principales caractéristiques suivantes :

- investissement : 1 210 762€, financé par de l'emprunt avec une prolongation du contrat initial de 2032 à 2040 (afin d'amortir le bien sur une durée plus longue) ;
- subvention annuelle augmentée de 92,7K€ (36K€ pour les scolaires et CLSH et 56,7K€ de subvention d'équilibre) (hors indexation) ;
- subvention au titre de « Gros entretien et renouvellement » de 19 610€ HT annuel (non indexée), versée sur les 8 années de prolongation du contrat, soit à compter de l'exercice 2032/33.

L'avenant n°16 à la convention de délégation de service public a ainsi été conclu le 24 juin 2022 sur ces bases.

Il inclut la clause de revoyure suivante (article 6) : « *Ce présent avenant est basé sur des montants d'investissements arrêtés à sa date de conclusion. Toute modification importante de ces montants pourrait conduire les parties à revoir les dispositions financières mentionnées dans l'article 5, qui feront l'objet d'une décision de l'organe délibérant.* »

2. Modification du contexte économique et financier et demande du délégataire

Aujourd'hui, compte-tenu de la hausse du coût de l'investissement, le délégataire sollicite une participation financière de la part de QBO. En effet, des avenants au marché initial ont dû être actés pour un total de 176 K€ HT, en particulier sur les lots gros œuvre et revêtements de sol.

Il justifie cette demande également du fait :

- des conditions de financement qui se sont avérées plus élevées que prévues (taux à 2,57% contre 2% prévu initialement), soit un surcoût de 6 K€ par an ;
- de la durée plus courte de l'amortissement de l'investissement. En effet, les données prévisionnelles initiales se basaient sur un début d'exploitation en septembre 2022, contre septembre 2023 finalement.

3. Situation financière du délégataire

La société clôture au 31/07. Les derniers comptes disponibles concernent l'exercice 2022/23, qui sont à l'état de projet car ils ne sont pas encore certifiés par le commissaire aux comptes.

La situation financière d'Aquacove, qui s'était améliorée sur l'exercice précédent, se détériore sur celui-ci.

La reprise de l'activité à la rentrée 2022 a permis de comptabiliser des recettes commerciales en hausse de 50 K€, soit +22% sur un an (+ 21% pour les entrées et +15% pour les activités). Pour autant, leur niveau reste inférieur à celui d'avant covid (2018/19).

Le chiffre d'affaires total est en baisse de 3% à 536 K€, en raison de la baisse des subventions (une aide financière exceptionnelle de QBO de dédommagement des usagers avait été octroyée sur l'exercice précédent pour 80 K€).

Les charges d'exploitation ont augmenté de 11% à 577 K€ (principalement en lien avec la hausse des fluides et des charges de personnel). Le résultat d'exploitation enregistre une importante baisse, passant de 51 K€ à - 32 K€.

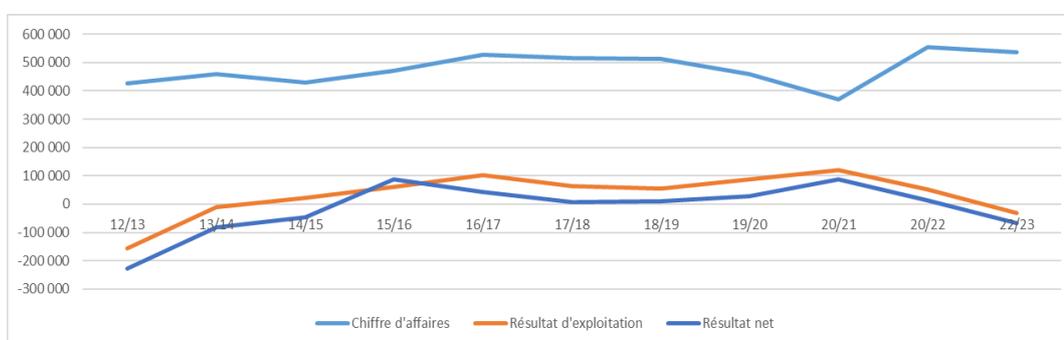
Le résultat net est également déficitaire à - 68 K€.

Les principaux indicateurs du compte de résultat depuis 2019 sont détaillés ci-dessous :

	2018-19		2019-20		2020-21		2021-22		2022-23		Evolution	Evolution
	Montant	%	n / n-1	n / n-4								
Vente de marchandises	2 698	1%	2 480	1%	8 320	2%	10 291	2%	5 966	1%	-43%	+117%
Subventions QBO	235 534	46%	236 996	52%	243 612	66%	322 664	58%	258 504	48%	-20%	+10%
Recettes commerciales	275 359	54%	219 328	48%	116 523	32%	221 742	40%	271 240	51%	+22%	-1%
Total Chiffre d'affaires	513 591	100%	458 804	100%	368 455	100%	554 697	100%	535 610	100%	-3%	+4%
Produits d'exploitation	522 383	102%	525 108	114%	542 058	147%	570 515	103%	545 169	102%	-4%	+4%
Charges d'exploitation	467 520	91%	437 596	95%	420 624	114%	519 325	94%	576 962	108%	+11%	+23%
Résultat d'exploitation	54 863	11%	87 512	19%	121 434	33%	51 190	9%	-31 793	-6%	-162%	-158%
Résultat financier	-59 555	-12%	-64 401	-14%	-44 362	-12%	-49 558	-9%	-47 821	-9%	-4%	-20%
Résultat exceptionnel	13 431	3%	5 202	1%	11 281	3%	10 333	2%	11 921	2%	+15%	-11%
Résultat net	8 739	2%	28 313	6%	88 353	24%	11 965	2%	-67 693	-13%	-666%	-875%

On note ainsi l'amélioration des résultats d'exploitation et net sur les exercices de la crise sanitaire, en lien avec les différentes aides publiques perçues par le délégataire ; mais une forte dégradation sur cet exercice.

L'évolution du chiffre d'affaires et des résultats depuis le début de la DSP est présentée ci-dessous :



La structure financière du bilan se dégrade :

	2018-19		2019-20		2020-21		2021-22		2022-23		Evolution
	Montant	%	n / n-1								
Actif	1 636 659		1 579 160		1 557 121		1 549 221		2 958 062		+91%
Actif immobilisé	1 543 233	94%	1 424 748	90%	1 313 724	85%	1 247 753	81%	2 645 384	89%	+112%
Actif circulant	93 426	6%	154 412	10%	243 397	16%	301 468	19%	312 678	11%	+4%
Créances	64 498	4%	65 071	4%	24 041	2%	109 424	7%	124 436	4%	+14%
Trésorerie	6 517	0%	60 902	4%	188 423	12%	164 395	11%	164 360	6%	-0%
Charges constatées d'avance	21 992	1%	23 474	1%	28 521	2%	27 061	2%	23 676	1%	-13%
Passif	1 636 658	104%	1 579 159	100%	1 557 122	101%	1 549 219	100%	2 958 063	100%	+91%
Fonds propres	-156 009	-10%	-138 229	-9%	-60 408	-4%	17 769	1%	-60 457	-2%	-440%
Total dettes	1 792 667	110%	1 717 388	109%	1 617 530	104%	1 531 450	99%	3 018 520	102%	+97%
Dettes Financières	1 673 572	102%	1 618 512	102%	1 522 962	98%	1 412 855	91%	2 786 531	94%	+97%
Dettes d'exploitation	98 919	6%	96 714	6%	90 568	6%	118 595	8%	231 989	8%	+96%

La perte enregistrée sur l'exercice conduit à des capitaux propres négatifs (-60 K€). Les débuts des travaux de l'extension se traduisent par une forte hausse des immobilisations (+112% à 2 645 K€) et des dettes financières (+97% à 2 787 K€). Elles représentent 94% du total de bilan.

Le fonds de roulement diminue fortement à 81 K€ (représentant moins de 2 mois de CA).

La trésorerie dégagée est stable à 164 K€, représentant 3 mois de CA.

Aussi, la situation financière d'Aquacove est très fragile et la société peut difficilement financer le surcoût de l'investissement, dont le montant (176 K€) est supérieur au niveau de trésorerie au 31/07/23.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer l'avenant n°21 au contrat de délégation de service public conclu le 8 décembre 2010.